



EULMONT INFOS

Spécial Budget 2016

La construction d'un budget communal s'appuie sur des mesures de l'État annoncées dans la loi de finances et les élus locaux se mobilisent pour rechercher les moyens de maintenir les équilibres budgétaires sans renoncer aux investissements, tout en offrant à nos concitoyens les équipements et services dont ils ont besoin dans leur quotidien. Pour 2016, les principales dispositions des finances locales s'articulent autour des axes suivants de la loi de finances :

- ✚ Le déficit de la France s'établit à 84,8 milliards d'euros. Pour poursuivre l'effort d'assainissement de nos comptes publics, les collectivités locales participent à un effort sans précédent. La baisse des dotations engagée en 2014 se poursuit et pour 2015-2016-2017, elles diminueront de 11 Mds€, soit 3,67Mds€ par an. (70% sur les communes et 30% sur les EPCI - Intercommunalités, 31% pour les départements, 12% pour les régions).
- ✚ La poursuite de la montée en puissance des dispositifs FPIC – **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à celles moins favorisées.
- ✚ Le renforcement de l'investissement local avec un **Fonds de Soutien à l'Investissement Local** pour soutenir les projets.
- ✚ L'élargissement du remboursement de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale.
- ✚ Les communes appliquent les règles de la comptabilité des finances publiques, contrôlés par les services du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes. Quatre documents budgétaires ont été soumis au vote du conseil municipal du 7 Avril 2016 qui s'est prononcé sur l'exécution des budgets relatifs à l'exercice 2015 et a approuvé le budget 2016.
- ✚ Nos délibérations ont fait l'objet d'un travail de préparation important des élus avec un débat d'orientation budgétaire pour les investissements, des choix de gestion pour compenser inévitablement les baisses de rentrées financières de l'état alors que les facteurs très défavorables impactent fortement la situation budgétaire.

La Commission des finances.

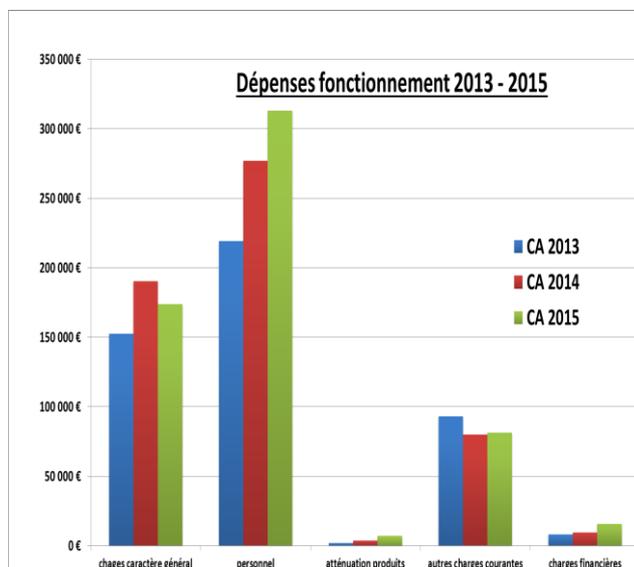
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 adopté par 11 voix pour et 2 abstentions

Le Compte Administratif 2015 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune dans l'année écoulée. Il permet de contrôler la gestion de la commune, d'analyser au plus près l'exercice terminé pour préparer le budget 2016.

Réalisations 2015	Dépenses	Recettes
Fonctionnement résultat reporté 2014		93 213,49€
Fonctionnement opérations réelles 2015	593 195,88€	600 739,50€
Fonctionnement résultat excédentaire 2015		100 757,11€
Investissement résultat reporté 2014		17 585,20€
Investissement opérations réelles 2015	248 763,68€	391 776,83€
Investissement résultat excédentaire 2015		160 598,35€
Ensemble résultats reportés 2014		110 798,69€
Ensemble opérations réelles 2015	841 959,56€	992 516,33€
Ensemble total	841 959,56€	1 103 315,02€
Ensemble résultat excédentaire au 31/12/15		261 355,46€

Analyse des résultats 2015 : les principales dépenses et recettes de fonctionnement 2015

- Les décisions prises par la municipalité depuis avril 2014 pour réduire les charges ont un impact en 2015, comme le montre le graphique. Nous cherchons à réduire tous les coûts de gestion dans tous les domaines.
- Pour la gestion des ordures ménagères de la commune, des actions pour la réduction du volume des déchets quotidiens et la diminution de la facture simultanément ont démarré. La redevance incitative coûte à la commune 2100 € (117 € en 2013).
- Le succès des services périscolaires et une année complète pour les NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques) avec 130 enfants entraînent des charges plus importantes : plus d'animateurs et de formations, plus de personnels d'entretien et plus de charges d'entretien des locaux (eau, électricité...)
- Les indemnités des élus ont baissé de 14 324 € pour une année complète en 2015 par rapport à l'année 2013.
- Dans les dépenses de fonctionnement, la commune a versé au syndicat Omnisport 11 185 €, aux associations du village 1 000 € et une participation de 3 180 € aux classes de découverte en 2015.
- Les travaux d'entretien du Centre Polyvalent et de peinture de la voirie complètent les dépenses de fonctionnement.
- Pour les recettes, la commune a perçu des allocations en contrepartie des pertes de recettes des dispositifs décidés par l'État. Elle a perçu également les contributions directes (impôts pour 267 816 €) et les dotations, subventions et participations pour 147 997 €.
- Les recettes de vente de bois, 14 814 € et les affouages, 3 396 € ont complété les revenus 2015 de la commune.

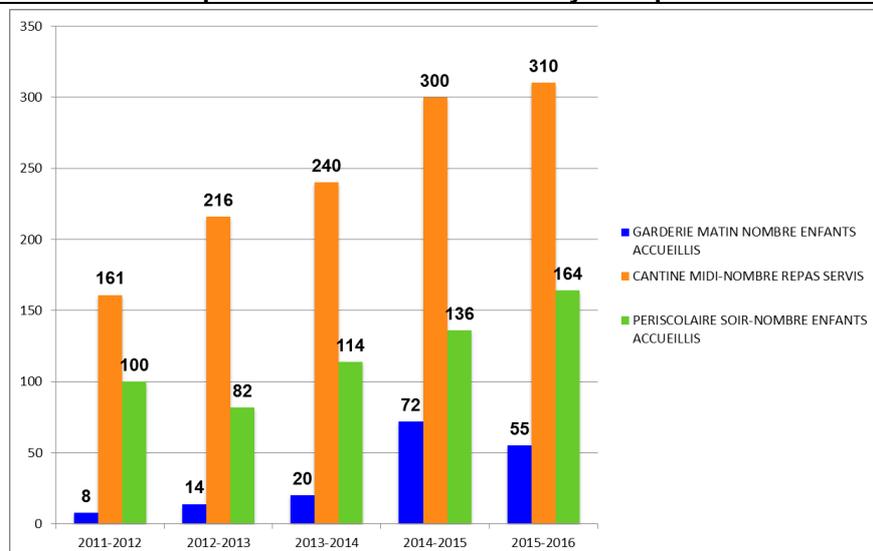


Le périscolaire et les NAP : les évolutions pour 2016

Tout d'abord, nous vous proposons de faire un bilan depuis 2013 de ces activités qui permet de comparer l'évolution de ces services ainsi que leur impact sur les finances de la commune :

BILAN PERISCOLAIRE / NAP	2013	2014	2015
	Périscolaire seul	Périscolaire + NAP Sept 2014	Périscolaire + NAP année complète 2015
Charge à la commune	26 333€	41 661 €	39 734 €
Nombre d'heures enfants déclarées à la CAF	12 134	17 115	19 787
Fond amorçage versé par l'État pour les NAP		2 000 €	6 666 €
Personnel municipal Contrats aidés 3 personnes		Déduction de charges 2 750 €	Déduction de charges 14 000 €

Évolution de la fréquentation hebdomadaire moyenne par année scolaire



Nous avons eu en 2015 une année complète de charges liées aux NAP et malgré une augmentation de la fréquentation des services Périscolaire – NAP (10 000 repas servis à la cantine) nous avons réussi à faire baisser le coût à charge de la commune pour ces 2 services. Pour 3 animateurs recrutés en contrat aidé, nous avons pu bénéficier d'une déduction de charges de 14 000 €.

Les NAP avec une équipe composée de 10 animateurs (un animateur coûte 85 € à la commune/semaine) est un service qui appelle une autre gestion communale.

Les évolutions de ces services pour le budget 2016 et les tarifs approuvés à l'unanimité.

Pour communiquer sur les évolutions des services périscolaires et NAP nous avons réuni en début d'année, les commissions école et finances ouvertes aux habitants et aux parents d'élèves. Lors de la 2^{ème} réunion en mars, les parents d'élèves n'étaient pas représentés. Il a été retenu que le périscolaire ne soit plus facturé sous forme de forfait mais à la présence réelle de l'enfant. Ce nouveau système répond à une demande forte de la CAF54 (qui participe au financement via le contrat enfant-jeunesse) indiquant que la facturation au forfait était obsolète. Cette nouvelle facturation est plus juste pour **les familles qui ne paient que ce que leur enfant consomme réellement**. Pour le calcul de cette nouvelle tarification, la commune a veillé également à retrouver des recettes financières équivalentes à l'ancien système et un coût peu changé pour les familles. Cependant, les tarifs retenus ne représentent pas le coût réel du service, mais c'est un choix des élus.

Nous avons choisi une facturation par tranche de 1h30 et 3 catégories de tarifs qui prennent en compte le quotient familial. Les prix pratiqués sont dans la moyenne de ceux appliqués dans les villages voisins.

Périscolaire Participation des Familles	Cat. 1 QF ≤ 750€	Cat. 2 750€<QF≤1200€	Cat. 3 QF>1200€
Matin	1,00 €	1,10 €	1,20 €
Midi	5,00 €	5,60 €	5,90 €
Soir par tranche de 1h30 : lundi et vendredi 15h30/17h00 et 17h00/18h30 ; mardi et jeudi 17h00/18h30	1,20 €	1,70 €	2,90 €

Pour les **mercredis loisirs**, les tarifs restent inchangés.

Concernant les **NAP**, après 2 années de fonctionnement, la charge financière est de plus en plus lourde pour la commune. En déduisant les aides, il reste 15 000€ à la charge de la commune par an. Afin de garder un encadrement de qualité (1 animateur pour 14 enfants, normes du périscolaire - au lieu de 1 pour 18, préconisations **NAP**) et pour palier la baisse des subventions de l'État, le conseil municipal a voté la proposition retenue par les commissions scolaire et finances : demander une participation financière aux familles pour conserver ce service et proposer des animations toujours intéressantes aux enfants.

Cette participation sera calculée chaque année en fonction du nombre de séances annuelles organisées par la commune. L'inscription se fera en juin pour l'année scolaire complète et la participation sera réglable au cours de l'année en deux fois (octobre et avril).

NAP Participation des Familles	Cat. 1 QF ≤ 750€	Cat. 2 750€<QF≤1200€	Cat. 3 QF>1200€
Par séance de 1h30	0,30€	0,60€	1,20€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de participation demandée aux parents.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU BUDGET 2016

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable et étant donné qu'il n'y a pas de déficit d'investissement, la somme de 100 757,11€ est affectée au compte 002, résultat de fonctionnement reporté sur le budget 2016.

L'affectation du résultat est adoptée par 12 voix pour et 2 abstentions.

Par ailleurs, le **compte de gestion** 2015 a été approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.

Section investissement	
excédent reporté 2014	17 585,20€
Résultat 2015	143 013,15€
Restes à réaliser	- 46352,24€
Résultat cumulé	114 246,11€
Section fonctionnement	
excédent reporté 2014	93 213,49€
Résultat 2015	7543,62€
Résultat cumulé	100 757,11€

LE BUDGET PRIMITIF 2016 adopté par 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits fonctionnement votés au titre du présent budget	704 689,11 €	603 932,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		100 757,11 €
Total Section Fonctionnement	704 689,11 €	704 689,11 €

INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Crédits investissement votés au titre du présent budget	292 947,31 €	178 701,20 €
+		
Reste à Réaliser (RAR) Exercice précédent	261 559,24 €	215 207,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		160 598,35 €
=		
Total Section Investissement	554 506,55 €	554 506,55 €

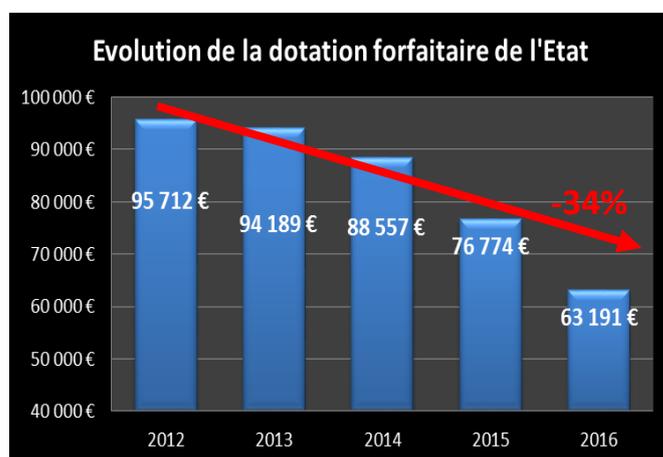
Total du Budget	1 259 195,66 €	1 259 195,66 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Les principales dépenses de fonctionnement 2016

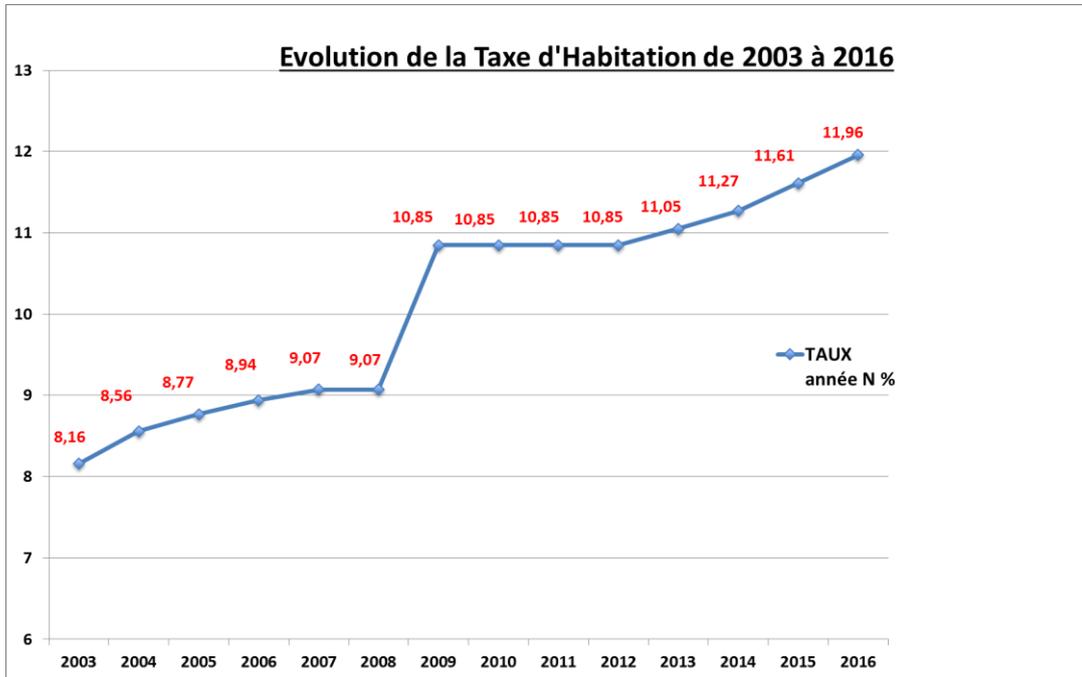
- ✚ Pour le fonctionnement 2016, nous devons assurer la continuité de services publics existants de qualité autour de l'école (accueil périscolaire, NAP et cantine) et prendre en compte de nouvelles charges avec l'ouverture d'une 6^{ème} classe à la rentrée de septembre 2015 (146 enfants sont scolarisés à l'école d'Eulmont) et l'installation de la bibliothèque dans des locaux en location.
- ✚ Pour les salaires de nos employés, la trésorerie à prévoir chaque mois est dans une fourchette de 25 000 € à 30 000 € en fonction des cotisations trimestrielles à verser aux différents organismes (URSSAF...)
- ✚ Suite à un contrôle réalisé en septembre 2015, l'URSSAF a décidé de procéder à un redressement concernant les cotisations et contributions pour les indemnités de M. Marchal, ancien maire, (année 2013 et 1^{er} trimestre 2014) en application de l'article 18 de la loi de finances de la S.S. pour 2013. Le rappel de cotisations est de 8 787€ sans compter les pénalités de retard. Une procédure de recours et une demande de remise des pénalités de retard sont en cours.
- ✚ Pour la sécurité des biens et des personnes, la subvention du SDIS (service incendie) s'élève à 20 144 €.
- ✚ Pour continuer la politique sociale les aides « Coup de pouce », le réseau solidaire, le repas, le voyage, la subvention du CCAS a été voté, 3 000 € sont accordés.
- ✚ La sécurité des aires collectives de jeux passe obligatoirement par un entretien des sites et par une maintenance des équipements. Ces contrôles n'ayant pas été faits depuis 10 ans, l'entreprise VERITAS est retenue par la commune pour procéder aux vérifications des équipements sportifs et aires de jeux conformément à la réglementation pour un montant de 880€.
- ✚ Le FPIC (FPIC – Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) passe de 700€ en 2012 à 10 000€ en 2016.
- ✚ Les indemnités mensuelles des élus restent inchangées par rapport à 2015.

Les principales recettes de Fonctionnement 2016

- ✚ La Dotation Forfaitaire de l'État (DGF) est versée chaque mois pour payer les charges de fonctionnement. Cette DGF, en forte baisse depuis plusieurs années passe de 76 774 à 63 191€ (- 13 583 €) en 2016.
- ✚ Les autres dotations, allocations et prestations versées par la CAF (périscolaire-NAP) entrent dans nos recettes pour un montant de 70 000 €.
- ✚ En liaison avec l'ONF, les coupes de bois, 12 000 € et les affouages, 3 200€ génèrent des recettes tout en garantissant une gestion durable de nos forêts.



- ✚ Une autre répartition a été décidée par la communauté de communes du Grand Couronné pour la dotation de solidarité communautaire qui passe de 28 584 € en 2015 à 45 900 € en 2016.
- ✚ Pour la rentrée de septembre 2016, de nouveaux systèmes de tarification entreront en vigueur pour le périscolaire et les NAP
- ✚ Focus sur les recettes de la fiscalité locale (Sources avis d'imposition de la taxe d'habitation, à titre d'exemple pour une maison d'habitation de taille moyenne) :
Les deux graphiques suivants montrent les choix faits par les différentes équipes municipales :
 - * l'évolution du taux (%) de la taxe d'habitation entre 2003 et 2016 d'une part et
 - * d'autre part, la variation en euros de la part de la commune entre 2003 et 2016.

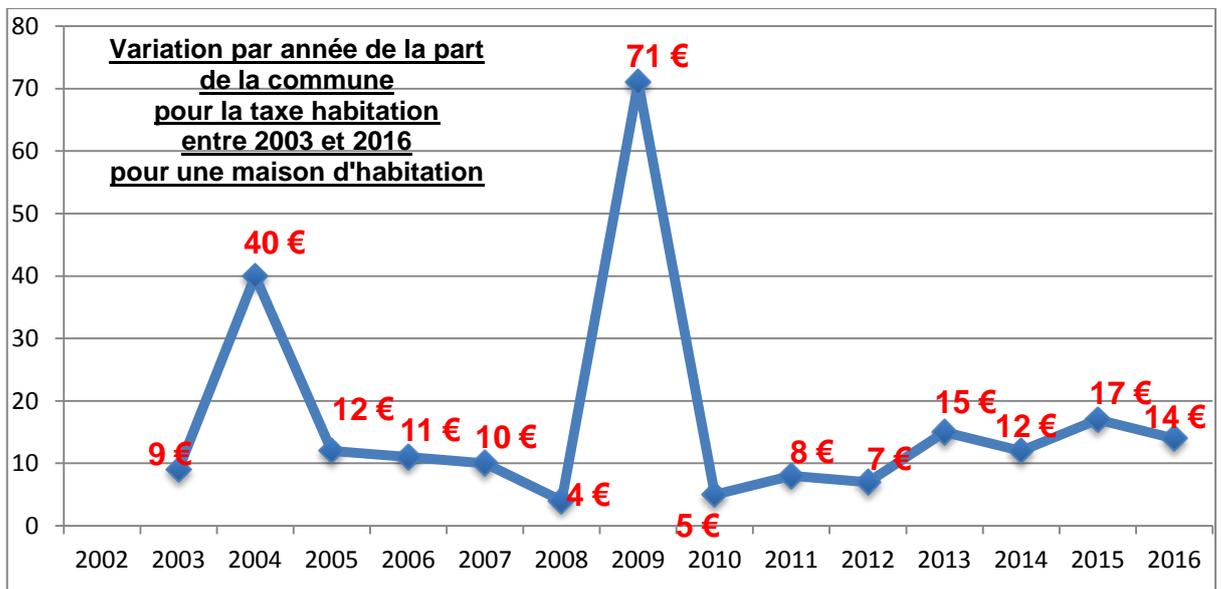


Les élus ont fait le choix de ne pas diminuer la qualité des services et pour compenser la perte importante des rentrées financières des dotations, des dépenses de fonctionnement avec le FPIC, le redressement fiscal, les taux des taxes locales vont évoluer de la façon suivante :

- *Le taux de la taxe d'habitation va passer de 11,61% à 11,96%
- *La taxe foncière sur le bâti de 13,23% à 13,63%
- *La taxe sur le non bâti de 37,93% à 39,07%,

En augmentant le taux de ces taxes de 3%, les recettes fiscales passent de 267 816 € en 2015 à 280 612 € en 2016 soit +12 796 € pour le budget ; soit 15€ environ pour la taxe d'habitation d'une maison individuelle.

Ces 3 taux d'imposition à Eulmont restent inférieurs aux taux moyens nationaux de la strate des communes nationales équivalentes (500-2000 hab.).



Les principales dépenses d'investissement 2016

✚ Achat parcelle de terrain route de Nomeny qui jouxte la parcelle communale pour l'aménagement du point tri. L'estimation des domaines est acceptée par la famille	3 600 €
✚ Un dossier important pour la gestion du cimetière et la création d'un columbarium	10 000 €
✚ Poursuite des travaux de réhabilitation des locaux périscolaire au Centre Polyvalent commencés en 2015 : changement des portes -fenêtres et porte entrée côté terrasse.	23 000 €
✚ Remboursement des Travaux voirie rue du Château,	14 350 €
✚ École et Périscolaire	5 500 €
✚ Équipements et matériel pour la cantine du périscolaire au centre Polyvalent :frigo, lave-vaisselle	9 400 €
✚ Suite au diagnostic du réseau d'éclairage public fait en 2014 par la commune, le remplacement d'une 2 ^{ème} armoire est programmé.	2 844 €
✚ Travaux d'aménagement du carrefour route de Nomeny	167 933 €

Zoom sur le coût Aménagement des Travaux route de Nomeny et financement : 417 489,55€

2015 déjà réglé 38 691€

2016 Reste à régler 378 798,55 €

Inscrit au Budget 2015 : les restes à réaliser(RAR) 210 864,64€

au Budget 2016 : 167 933,91€

Les travaux prévus initialement sur plusieurs tranches seront réalisés en totalité pour l'aménagement du carrefour chemin des montants, St Nicolas,1 abri-bus route de Nomeny, 1 abri-bus chemin de Lay, l'achat du terrain pour aménager l'arrêt du bus, l'entrée du village côté Bouxières-aux-Chênes.

Le financement du projet peut se faire grâce à nos demandes de subventions, notifiées par des organismes de l'État, du conseil départemental, de la région, des sénateurs, pour un montant de 166 242 € ou en attente de déblocage de fonds pour les amendes de police et par le biais d'un emprunt contracté de 180 000€ au taux de 2%. En 2015, la commune a soldé l'emprunt de 14 998€ à l'E.P.F.L.(Etablissement Public Foncier de Lorraine) pour l'achat d'un terrain plateau de Malzéville.À partir de 2016, le remboursement des 5 emprunts de la commune pour une année est de 25 000€ y compris le nouvel emprunt pour la voirie route de Nomeny. En 2018, un emprunt arrivera à échéance.

Les principales recettes pour l'investissement 2016

✚ FCTVA : récupération de TVA sur travaux réalisés	20 000 €
✚ Taxes Aménagements sur les nouvelles construction	20 000 €
✚ SUBVENTIONS de Nomeny	
Pour columbarium Mme	76 440 €
État DETR Travaux route Didier, sénatrice	2 000 €
Pour Abri – bus travaux route Nomeny, M. Reiner, sénateur	5 000 €
Conseil régional – Travaux route de Nomeny	14 710 €
Conseil départemental– dotation solidarité rurale	3 500 €

✚ Une subvention de 15 000€ est attendue de notre députée, Mme Kirouni, pour la réhabilitation des locaux et des équipements pour le périscolaire.

✚ Rappel des investissements engagés en 2015 et budgétisés en 2015	215 207 €
Conseil du département - Travaux route de Nomeny	41 703 €
Vente forêt à Agincourt	
	30 000 €
Vente terrain à ASP	138 888 €
Aide CAF matériel périscolaire	4 616 €